



Annuler une commande de chiots

Par **jojobel**, le **09/10/2009** à **16:13**

Bonjour,

J'ai réserver 2 chiots non encore nés et pas de portées en vue. Je lui ai envoyés les chèques comme convenue. Par retour de courrier il m'a envoyé le bon de commande. Entretemps j'ai ma situation qui s'est aggravée, et je ne peut plus faire face, et donc je ne peux plus honorer ma commande. Je lui ai envoyé une lettre en AR, pour annuler la réservation et en lui expliquant mon cas. Il m'appelle au bout d'un mois en me racontant ses problèmes et apparemment il veut rien savoir. Je voudrais savoir si j'avais un recours.

Par **Tisuisse**, le **09/10/2009** à **23:08**

Bonjour,

Oui vous pouvez avoir un recours car, malgré votre commande, il n'y a pas de portée en vue, donc le contrat n'est pas respecté de la part du vendeur de chiot, il a vendu quelque chose qui n'existe pas et ça, ce pourrait être de l'escroquerie.